

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 125

présenté par

M. Labaronne, M. Lefèvre et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 7

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« trois ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de borner, dans la limite de trois ans, les nouvelles dépenses fiscales ainsi que leur prorogation.